

Premières Journées d'Economie de l'Environnement  
Alger-1<sup>er</sup> et 2 octobre 2005.

## **De la singularité de l'*écopreneuriat* dans les contextes français et libanais : quels enseignements pour le contexte algérien ?**

Amale KHARROUBY<sup>i</sup>  
Thierry LEVY-TADJINE<sup>ii</sup>

### **Résumé :**

S'intéressant à l'*écopreneuriat* (c'est-à-dire aux entreprises conduites par des acteurs contribuant au développement durable), et prenant appui sur des études de cas réalisées dans le contexte libanais et dans le contexte français, l'objet de ce travail est à la fois de définir l'éco-entrepreneuriat et de questionner son éventuelle singularité. On peut se demander en particulier si les outils usuels d'appui à l'entrepreneuriat sont adaptés pour l'*écopreneuriat* ou non. Par la suite, cette réflexion peut permettre d'éclairer la réflexion des pouvoirs publics sur les moyens d'encourager le développement de l'*écopreneuriat* et nous concluons le papier en proposant quelques leviers d'actions concrets qui nous paraissent transposables au contexte algérien.

### **Mots clés :**

Entrepreneuriat ; *Ecopreneuriat* ; Accompagnement ; Encouragement ; Eco-tourisme ; Recommandations.

---

<sup>i</sup> Enseignante-chercheuse en Sciences de Gestion à l'Université Libanaise (Beyrouth) et membre du *Laboratoire ERMES (Etudes et Recherches Méditerranéennes sur le Management des EntrepriseS) –Université du Sud-Toulon-Var*.  
Contact : [amalekharrouby@hotmail.com](mailto:amalekharrouby@hotmail.com)

<sup>ii</sup> Maître de conférences au Centre Universitaire de Technologie du Liban-Nord, membre du *Laboratoire ERMES (Etudes et Recherches Méditerranéennes sur le Management des EntrepriseS) –Université du Sud-Toulon-Var*, et Chargé d'Etudes pour A.L.E.X.I.S.-Boutiques de Gestion de Lorraine.  
Contact : [thierry.levy@alexis.fr](mailto:thierry.levy@alexis.fr)

## De la singularité de l'écopreneuriat dans les contextes français et libanais : quels enseignements pour le contexte algérien ?

Amale KHARROUBY<sup>i</sup>  
Thierry LEVY-TADJINE<sup>ii</sup>

Comme la recherche en Economie de l'Environnement, la recherche francophone en Entrepreneuriat connaît un essor notable (émergence de nouvelles revues<sup>1</sup> et de nouvelles associations spécialisées<sup>2</sup>, démultiplication du nombre de thèses de Doctorat sur le sujet). Certains s'interrogent sur la singularité de l'entrepreneuriat social (Boncler et al., 2003, 2004) ou de l'entrepreneuriat de certains publics : africains (Nkakleu, Levy-Tadjine, 2005), immigrés (Levy-Tadjine, 2004), femmes (Zouiten et al., 2004), etc... D'autres réfléchissent plus globalement au phénomène d'intra-singularité du phénomène entrepreneurial<sup>3</sup> (Levy-Tadjine, Paturel, 2005b ; Levy-Tadjine, 2005). Pourtant aucun travail francophone à ce jour ne s'est véritablement intéressé à l'écopreneuriat, c'est-à-dire aux entreprises conduites par des acteurs contribuant au développement durable.

En nous appuyant sur des études de cas et sur l'engagement personnel d'un des deux auteurs dans le contexte libanais et dans le contexte français, l'objet de cette proposition est à la fois de définir l'éco-entrepreneuriat et de

---

<sup>i</sup> Enseignante-chercheuse en Sciences de Gestion à l'Université Libanaise (Beyrouth) et membre du *Laboratoire ERMES (Etudes et Recherches Méditerranéennes sur le Management des Entreprises) – Université du Sud-Toulon-Var*.  
Contact : [amalekharrouby@hotmail.com](mailto:amalekharrouby@hotmail.com)

<sup>ii</sup> Maître de conférences au Centre Universitaire de Technologie du Liban-Nord, membre du *Laboratoire ERMES (Etudes et Recherches Méditerranéennes sur le Management des Entreprises) – Université du Sud-Toulon-Var*, et Chargé d'Etudes pour A.L.E.X.I.S.-Boutiques de Gestion de Lorraine.  
Contact : [thierry.levy@alexis.fr](mailto:thierry.levy@alexis.fr)

<sup>1</sup> On peut notamment mentionner *la Revue de l'Entrepreneuriat*, consultable en ligne : [www.revue-entrepreneuriat.com](http://www.revue-entrepreneuriat.com)

<sup>2</sup> Par exemple, *l'Académie de l'Entrepreneuriat* ou l'ADREG (Association pour le Développement de la Recherche en Entrepreneuriat et en Gestion ; [www.adreg.net](http://www.adreg.net));

<sup>3</sup> Réfléchissant sur les spécificités du champ de la recherche en entrepreneuriat dans une perspective praxéologique d'accompagnement des entrepreneurs, Levy-Tadjine et Paturel (2005b) emploient ce terme pour expliquer la singularité de l'entrepreneuriat de certains publics et ainsi distinguer l'intra-singularité de l'extra-singularité qui différencie l'action entrepreneuriale d'autres actions humaines (Verstraete, 2002).

questionner son éventuelle singularité. Par la suite, ceci pourrait permettre d'éclairer la réflexion des pouvoirs publics sur les moyens d'encourager son développement. La communication questionnera si les outils usuels d'appui à l'entrepreneuriat sont adaptés pour l'écopreneuriat ou non, notamment dans le contexte algérien.

Nous commencerons donc par essayer de définir l'écopreneuriat (1), en discutant sa singularité par rapport à l'entrepreneuriat standard et en présentant les cas sur lesquels nous nous sommes appuyés pour conduire notre réflexion. Ce travail de définition sémantique n'est pas sans conséquences pour la pratique, dans une perspective d'accompagnement et d'encouragement de l'écopreneuriat. La seconde partie de ce papier exploitera les discours des écopreneurs interviewés pour proposer un modèle de l'écopreneuriat et livrer quelques pistes visant à l'encourager et l'accompagner. (2)

## **1. L'APPREHENSION DU PHENOMENE ECOPRENEURIAL**

### **1.1. L'écopreneuriat, une première approche qui pose problèmes.**

Un nouveau terme a émergé pour caractériser des entrepreneurs qui ne seraient pas motivés que par le seul profit mais qui mettraient l'environnement au cœur de leur projet. Pour Anderson et Leal (1997, p.3), « *Ecopreneurship refers to entrepreneurs using business tools to preserve open space, develop wildlife habitat, save endangered species, and generally improve environmental quality* ». L'écopreneuriat semble, a priori constituer un phénomène entrepreneurial à part entière. L'entrepreneuriat est, en effet, généralement associé à la prise de risque, à l'identification ou à la création et au développement d'opportunités, à l'innovation, à la création de valeur et à la recherche de rentabilité.

Pour Bennet (1991), Berle (1991) à la suite de Elkington et Burke (1989), ces items demeurent bien constitutifs de l'écopreneuriat. Ces auteurs soulignent ainsi la possibilité d'opportunités nouvelles dans le domaine de l'environnement pour des entrepreneurs et innovateurs potentiels.

La singularité de l'écopreneuriat viendrait donc si l'on en croit Anderson et Leal (op. cit.) de l'objet entrepreneurial (l'environnement) et des mobiles de l'aventure entrepreneuriale (un ethos qui ne se limite pas au profit). Pour Elkington et Burke (1989), Bennet (1991) et Berle (1991), la singularité est moins nettement définie. Elle proviendrait seulement de l'orientation de l'activité. La singularité de l'écopreneuriat serait alors réduite. L'enjeu du débat sous-jacent n'est pas sans importance pour la pratique. Dans la seconde optique, il suffit d'encourager l'esprit entrepreneurial dans la société pour automatiquement encourager l'écopreneuriat. Dans la première optique, par contre, on peut se demander s'il y a lieu de mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour ce phénomène. Cette opposition qui n'aide pas à la clarification du phénomène renvoie aux définitions mêmes du

phénomène entrepreneurial. C'est pourquoi, pour trancher le débat, nous expliciterons les fondements théoriques de ces différentes approches pour présenter celle que nous retiendrons.

### 1.2. Une approche gestionnaire du phénomène écopreneurial

Comme l'entrepreneuriat d'une façon générale, le champ de l'écopreneuriat peut être appréhendé sous différents angles qui correspondent à des questionnements différents. En s'inspirant d'un questionnement de Stevenson et Jarillo (1990), il est désormais courant, pour qualifier la recherche en Entrepreneuriat, de distinguer trois approches :

-l'approche centrée sur les faits -l'approche centrée sur les individus, et - l'approche centrée sur le processus.

Répondant en quelque sorte à la question « *What* » (Que fait l'entrepreneur ?), la première approche est une approche fonctionnelle directement héritée des grands auteurs de la Théorie Economique tels que Jean-Baptiste Say (1803), Joseph Schumpeter (1935) ou Kirzner (1983).

La deuxième approche ou approche par les traits cherche à identifier les caractéristiques des entrepreneurs et ce qui les démarque des publics non entrepreneurs. Elle répond aux questions « *Who and Why* » (Qui sont les entrepreneurs ? Pourquoi entreprennent-ils ?). Cette approche qui a fréquemment débouché sur l'élaboration de typologies, a été sévèrement critiquée par Gartner (1988) qui lui opposait une approche alternative de l'entrepreneuriat centrée sur la création d'organisation (approche *How*). S'inspirant de Filion (1997) et de Landstrom (1998), Fayolle (2000, p. 8 ; 2003) propose résume cette opposition en suggérant que l'hypothèse de base et que l'audience sociale des trois approches diffère<sup>4</sup>.

Dans la première approche, on ferait l'hypothèse que l'entrepreneur joue un rôle dans la croissance économique et la demande sociale correspondante serait constituée de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est à noter que cette philosophie qui alimente les travaux du G.E.M. (Global Entrepreneurship Monitoring) pourrait être appliquée à l'écopreneuriat. On se demanderait alors dans quelle mesure le secteur impulsé par les « entrepreneurs verts » contribue à la croissance économique. L'hypothèse de base associée à l'approche par les traits est d'un intérêt moindre pour le domaine que nous étudions dans ce travail. Elle avancerait que les entrepreneurs différent des non-entrepreneurs et intéresserait, de ce fait, les formateurs. La troisième perspective qui domine les Sciences de Gestion aujourd'hui est la plus pertinente pour notre questionnement puisqu'elle

---

<sup>4</sup> Il y suggère également que chaque approche implique un paradigme épistémologique spécifique et associe en particulier l'approche centrée sur les processus au paradigme constructiviste et aux méthodologies qualitatives. Nous ne partageons pas cette assimilation réductionniste comme nous l'avons discuté dans le cadre d'autres développements (Levy-Tadjine, 2004 ; Kharrouby, 2005).

postule que les entrepreneurs diffèrent les uns des autres. Cette perspective conduit à étudier tout autant l'écopreneur dans sa démarche entrepreneuriale (comment il pilote son projet entrepreneurial pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, quels outils il se donne...) que ceux qui l'accompagnent et contribuent avec lui au pilotage de son projet. En d'autres termes et selon l'expression de Schmitt (2001), l'étude processuelle de l'écopreneuriat concerne tout autant les entreprises en création que « *les entreprises de création* ». Nous proposons donc de nous intéresser au phénomène écopreneurial **et à son accompagnement**.

### **1.3. L'étude de l'Écopreneuriat dans une perspective d'accompagnement**

Comme le suggérait Verstraete (2000, p.287), l'étude de l'accompagnement du créateur d'entreprise est également une thématique encore peu développée et pourtant prometteuse. Les principaux travaux évoquant le rôle de l'accompagnement du créateur d'entreprise sont ceux de Sylvie Sammut (2003). On ne s'étonnera pas alors de l'absence de réflexion sur l'accompagnement de l'écopreneur.

D'ailleurs, on constate rapidement qu'il n'existe aucun dispositif d'accompagnement spécifiquement dédié à l'écopreneuriat en France ou au Liban où les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises sont quasi-inexistants. Le repérage des dispositifs d'accompagnement dont bénéficient les écopreneurs en France révèle que ceux-ci peuvent comme tout un chacun s'appuyer sur les dispositifs génériques (Boutiques de Gestion, organismes consulaires...). De ce constat émerge une problématique importante pour les pouvoirs publics cherchant à promouvoir l'écopreneuriat.

**Problématique:** Les écopreneurs ont-ils besoin ou non de dispositifs d'appui et d'accompagnement à la création qui leur soient spécifiques ?

Le choix de cette problématique et de cette entrée pour analyser le phénomène écopreneurial sous l'angle du pilotage n'est pas totalement fortuit. L'un des auteurs est, en effet, associé à une *Boutique de Gestion*, l'association A.L.E.X.I.S. (Atelier Lorrain d'Expérimentation et d'Innovation Sociale)<sup>5</sup> Ayant dans ce cadre, participé à l'accompagnement de plusieurs projets à vocation écopreneuriale en France, nous avons finalement retenu deux cas typiques d'écopreneurs français accompagnés (Cas 1 et Cas 2). Ces deux entrepreneurs ont été retenus parce qu'ayant tous deux remporté le concours *Talents* récompensant les meilleurs parcours entrepreneuriaux, ils pouvaient être considérés comme représentatifs. Afin de tester la généralité des enseignements de ces cas, nous avons choisi de compléter notre échantillon

<sup>5</sup> L'intégration de l'auteur à l'équipe a d'abord pris la forme d'une convention de recherche dans le cadre de sa thèse de Doctorat (Levy-Tadjine, 2004), puis a évolué vers la signature d'un contrat de travail le désignant comme chargé d'études de la structure.

exploratoire par deux écopreneurs libanais (Cas 3 et Cas 4). A la différence des précédents qui ont été interviewés dans le cadre de leur parcours de création, au cours de la relation d'accompagnement, ces derniers ont été interviewés plusieurs années après le démarrage de leur affaire. Le but de la démarche d'observation qualitative était de mieux percevoir la diversité des profils de porteurs immigrés et, dans le même temps, d'apprécier comment l'entrepreneuriat et le processus d'accompagnement étaient perçus comme facteurs d'intégration. Notre travail ayant une vocation d'exploration, nous avons privilégié la méthode des cas recueillis par le biais d'entretiens semi-directifs (Yin, 1989 ; Plane, 1998). La méthode des cas permet, selon ces auteurs, de mener une étude en profondeur et de recueillir de manière exhaustive des informations permettant de proposer une modélisation de l'objet étudié.

L'entretien semi-directif auquel ils ont accepté de répondre durait environ deux heures. Suivant les prescriptions de J.M. Plane (2000, p.126-128), le déroulement de l'entretien comportait trois phases : la phase de mise en condition mentale de l'interviewé, la phase d'hygiène mentale, et la phase de l'entretien proprement dite.<sup>6</sup>

La première phase, très rapide mais cruciale, «  *vise à informer de vive voix l'acteur interviewé sur le dessein de la recherche* », sur les objectifs et le déroulement de l'entretien et sur le statut du chercheur et à lui communiquer les règles du jeu de l'entretien.

La phase d'hygiène mentale, «  *d'une durée d'environ cinq minutes, consiste à demander à l'acteur-interviewé d'exposer brièvement les grandes lignes de sa carrière* ». D'après Plane, «  *l'objectif d'une telle phase vise à accélérer le nécessaire apprentissage dans le dialogue qui s'instaure entre deux personnes* ». Pour nous, c'est aussi un moyen de continuer à asseoir la confiance entre le chercheur et l'interviewé. Cette phase post-introductive permet de vraiment démarrer l'entretien et de passer à la phase de l'entretien proprement dite dans laquelle le chercheur «  *laisse les acteurs s'exprimer librement, à partir des thèmes et des sous-thèmes qui composent le guide d'entretien* » (Plane, op. cit., p. 127).

---

<sup>6</sup> J.M. Plane distingue en fait deux phases dans la phase d'entretien : «  *la phase d'écoute active de l'acteur interviewé* » qui correspond à notre phase d'entretien proprement dite et «  *la phase stratégique finale* ». Pour l'auteur, cette dernière prend tout son sens lorsque l'entretien s'inscrit dans une recherche-intervention en organisation et que les résultats de l'intervention ont une incidence sur la fonction qu'occupe l'interviewé dans l'organisation. L'auteur s'est, en effet, souvent rendu compte que ce n'est qu'après une heure d'entretien que l'interviewé émet des informations importantes et souvent sensibles sur sa fonction. «  *Cette fin d'entretien se caractérise donc par une émission d'idées-forces à forte concentration de signification qui souvent synthétisent l'entretien* » (p. 128).

L'entretien était bâti autour de trois axes: -le profil de l'entrepreneur, -le processus entrepreneurial et l'accompagnement, -la réalisation de l'aventure et les difficultés rencontrées. Le tableau 1 résume les quatre cas sur lesquels se base ce travail exploratoire.

	<b>Nature du cas</b>
Cas 1 France	L'écopreneur : Patrice CHAUVEAU, 48 ans. Il crée en Février 2004 « <i>La Gentiane</i> », un centre d'accueil et d'animation en zone rurale, en plein cœur du Massif Central. Les principales activités proposées sont l'hébergement, la restauration et l'animation. Campé au cœur d'un pays vert, le centre accueille groupes scolaires, familles, particuliers et comités d'entreprises... Il emploie deux salariés. Il est lauréat 2004 du concours Talents « <i>Dynamiques rurales</i> »
Cas 2 France	Guy LE MASSON (52 ans) crée en Juin 2001 « Alternative Environnement » dont l'objet est « <i>l'entretien, restauration et dépollution de sites sensibles ainsi que la prévention des dégradations</i> ». Il emploie cinq salariés et a remporté le concours Talents « <i>Economie Sociale</i> » en 2002.
Cas 3 Liban	Nabil HADDAD a fondé, en lien avec l'Etat Libanais, et dirige MAPAS qui gère le site touristique des grottes de Jeita dans le but de « <i>préserver le patrimoine écologique libanais pour le transmettre aux générations futures....</i> ». Il a été primé en 2002 du prix du « <i>développement durable dans le tourisme</i> »
Cas 4 Liban	Dunia Baroud-El-Khoury a fondé en 1994 et préside la Women's Association of Deir El Ahmar. Son association vise à fédérer les femmes de cette région rurale de la Bekaa pour qu'elles développent collectivement éco-tourisme rural et agro-tourisme. Son action a été récompensée par l'attribution du <i>Dubai International Award for Best Practices to improve the environment</i> en 2002.

Tableau 1 : Quatre cas exploratoires d'écopreneurs dans les contextes français et libanais.

En retenant ces quatre cas qui ont en commun d'avoir été primé pour leur parcours ou pour leur réalisation entrepreneuriale, nous avons clairement l'ambition de décrire le processus écopreneurial.

#### **1.4. Une définition processuelle du phénomène écopreneurial**

De manière caricaturale, il est désormais admis que le seul consensus parmi les chercheurs en Entrepreneuriat est leur incapacité à trouver un consensus sur la définition de leur objet de recherche. Moins ironiquement, il est possible de distinguer plusieurs approches constitutives de la recherche en

Entrepreneuriat. Aldrich (2003, p.15 et sq.) en distingue quatre que nous allons relater pour justifier notre choix d'une définition processuelle de l'entrepreneuriat. A la suite des travaux de Carland et al. (1984), la première approche limiterait l'entrepreneuriat aux activités à forte croissance et à haut degré de capitalisation. Carland et al. opposent ainsi les activités entrepreneuriales aux activités traditionnelles ("traditional businesses") qui seraient développées par des individus se contentant d'une croissance et d'une profitabilité de leur entreprise limitée.

Une deuxième perspective de recherche réduirait l'entrepreneuriat aux processus innovants dans la lignée des travaux de Schumpeter.

La troisième approche serait centrée sur la recherche d'opportunités par l'entrepreneur dans le prolongement des travaux précurseurs de Kirzner. Cette approche est notamment illustrée par le manifeste de Shane et Venkataraman (2000) à qui Aldrich reproche d'être surtout une approche psychologique. On s'interroge, en effet, sur les prédispositions cognitives et sur les mécanismes psycho cognitifs qui vont permettre à un individu d'identifier des opportunités d'affaires et de les développer avec succès (Shaver, Scott, 1991).

Enfin, Aldrich identifie l'approche centrée sur l'analyse du processus d'émergence organisationnelle à la suite des travaux de Gartner (1988). A la différence des deux premières approches, cette approche n'est pas limitative quant au potentiel de croissance et de profit et à la nature innovante des activités créées. Quant à la troisième approche répertoriée par Aldrich, l'approche centrée sur la recherche et le développement d'opportunités, elle est étudiée sans dissociation avec l'approche processuelle si l'on adopte la perspective de Bygrave et Hofer (1991) pour qui l'entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter. C'est l'approche implicite que nous retiendrons. Elle a notamment été développée en France par Bruyat (1993) et par Verstraete (1997, 1999). Le premier propose de représenter le phénomène entrepreneurial dans les termes d'une dialogique complexe entre l'Individu (le Sujet) et la Création de Valeur Nouvelle qui constitue l'objet du processus entrepreneurial (Bruyat, 1993, pp. 56-57). Pour qu'il y ait entrepreneuriat, il faut simultanément création de valeur et changement pour l'individu. Le second auteur modélise ce processus dans les termes d'une dialogique entrepreneur-organisation pour souligner que l'action de l'entrepreneur vise à la création de valeur par création et impulsion d'une organisation. Dans la perspective que nous avons adoptée, c'est cette approche qui nous paraît la plus pertinente pour appréhender le phénomène écopreneurial.

Dans le prolongement de développements inspirés de la Philosophie de la Complexité (Morin, 1989, 1990)<sup>7</sup> et caractérisant l'entrepreneuriat comme une dialogique complexe entre plusieurs éléments, Sammut (2003) a proposé de considérer la relation d'accompagnement dans les mêmes termes. Selon elle, l'accompagnement crée « *une relation symbiotique entre l'entrepreneur (et son projet) et l'accompagnant.* ». La définition processuelle de l'entrepreneuriat est alors la seule pertinente pour étudier le processus d'accompagnement. Cela justifie que nous l'adoptions et ce n'est guère étonnant dans la mesure où s'appuyant sur sa propre expérience de travail avec des structures d'accompagnement rhônalpines, Bruyat avait élaboré sa modélisation de l'entrepreneuriat « *dans une perspective d'accompagnement* ». Selon l'auteur, le rôle de l'accompagnant est d'éprouver la dialogique Individu-Projet de création de valeur en vérifiant la cohérence entre le projet tel qu'il est formulé à un moment donné par le créateur et l'ensemble formé des aspirations du créateur, de ses compétences et des ressources qu'il perçoit ainsi que des opportunités perçues de l'environnement. Dans les termes de Bruyat (1993, p. 239 et sq.), l'accompagnant veille à ce que le projet qui associe l'Individu et la Création de Valeur dans une perspective de changement s'inscrive « *dans la zone de cohérence de la Configuration Stratégique Instantanée Perçue (CSIP)* », c'est-à-dire qu'il y ait cohérence entre les différents éléments de la dialogique entrepreneuriale<sup>8</sup>.

Notre approche de l'écopreneuriat met l'accent sur l'esprit d'entreprise et sur l'individu davantage que sur la nature de l'entreprise. Cela nous conduit à retenir une définition de l'entrepreneuriat la plus large possible sur la cartographie de Bruyat. Nous retiendrons alors celle de Hisrich et Peters (1991) :

*L'entrepreneuriat peut se concevoir comme le processus qui consiste à vouloir créer quelque chose de différent et possédant une valeur, en lui consacrant le temps et le travail nécessaires, en assumant les risques financiers, psychologiques et sociaux correspondants et à en recevoir les fruits sous forme de satisfaction pécuniaire et personnelle.*

<sup>7</sup> Le principe dialogique « *signifie que deux ou plusieurs logiques différentes sont liées en une unité, de façon complexe (complémentaire, concurrente et antagoniste) sans que la dualité se perde dans l'unité* » (Morin, 1989, p. 15).

<sup>8</sup> Schématiquement (Bruyat, 1993, p. 248), il faut qu'il y ait cohérence entre –les buts et les objectifs du projet, –les aspirations du créateur, –les possibilités de l'environnement et –les compétences du créateur. Cette exigence de cohérence est très proche de celle que décrit Paturel (1997, p.15) avec son modèle des « 3 E » que nous utiliserons dans le cadre de nos développements.

Cette définition large permet, en effet, d'admettre comme objet de notre étude des situations dans lesquelles l'individu prend un risque réel, mais où son apport à l'économie n'est pas évident, la création de valeur ajoutée étant limitée et surtout d'admettre des situations où la motivation entrepreneuriale sera davantage personnelle ou sociale que pécuniaire, ce dernier cas correspondant à des éthos fréquemment invoqués pour caractériser l'entrepreneuriat africain (Nkakleu, 2001) ou, parfois, l'entrepreneuriat féminin (Zouiten, 2004) et qui semble caractériser l'écopreneuriat.

L'approche du phénomène écopreneurial que nous retenons étant présentée, nous allons envisager en quoi les contextes français et libanais peuvent éclairer l'élaboration de programmes favorables à l'écopreneuriat et la compréhension du phénomène dans le contexte algérien.

## **2. LA MODELISATION DU PHENOMENE ECOPRENEURIAL DANS UNE PERSPECTIVE D'ACCOMPAGNEMENT.**

En partant des études de cas sélectionnées, nous identifierons les traits spécifiques du processus écopreneurial (2.1). Cette identification servira ensuite de base à l'élaboration d'une modélisation de l'écopreneuriat dans une perspective d'accompagnement (2.2) et d'enseignements pour esquisser un livre blanc de recommandations visant au développement du phénomène (2.3).

### **2.1 La singularité de l'écopreneuriat en pratique.**

L'étude simultanée et approfondie des quatre cas retenus conduit à identifier cinq traits saillants qui caractériseraient l'écopreneuriat. Il s'agirait bien d'un phénomène entrepreneurial (2.1.1) reposant sur des trajectoires individuelles spécifiques (2.1.2) mais donnant une grande place à des acteurs variés au cours du projet (2.1.3.) et porteur d'un système de valeur singulier (2.1.4). Ce dernier pouvant être relu dans les termes d'un rapport au temps différencié (2.1.5).

#### **2.1.1. Un entrepreneuriat assumé.**

Contrairement à nos attentes initiales, aucun des interviewés ne répugne à être qualifié d'entrepreneur quel que soit le contexte. On pouvait, en effet, imaginer, notamment dans le contexte libanais, que l'écopreneuriat cherchant à se différencier du Mouquawell ne rejette la terminologie entrepreneuriale. De même, dans le contexte français, l'idéologie politique associée à l'écologie étant plutôt anti-capitaliste, on pouvait attendre le même rejet. Il n'en n'a rien été.

P. Chauveau (Cas 1) dit même être «*fier d'être entrepreneur et d'avoir réussi*». Guy Le Masson se définit comme un «*entrepreneur social*» (Cas 2). Son statut juridique (SCOP) et le fait qu'il ait reçu son prix Talent de

l'économie sociale peuvent expliquer son jugement. D. Khoury (Cas 4) nous a fait part de ses «*besoins d'expertise en matière de formation à l'entrepreneuriat*» pour les femmes qu'elle «*cherche à rendre entrepreneuses*». Seul Nabil HADDAD émettait une légère réserve en nous affirmant que même s'il acceptait d'être qualifié d'entrepreneur, il ne se considérait pas comme tel puisque la MAPAS qu'il dirige et qu'il a fondé, gère le site touristique de Jeita sur la base d'une concession que lui accordé le Ministère du Tourisme. «*Je ne me considère pas entrepreneur vu que le contrat signé avec le gouvernement est sur base BOT. Les grandes lignes de la gérance du projet sont tracées par le Ministère du Tourisme mais elles sont mises en pratique par nous, comme le concept, les plans, toute l'organisation du travail, le recrutement du personnel, les changements au sein du site, les différentes formes de l'infrastructure, la décision et l'achat d'équipements, les idées nouvelles de développement, la publicité, l'aménagement du zoo, etc reviennent à nous et nous avons l'entière liberté d'agir. La responsabilité permanente pour tous les aspects de la gérance incombe à nous.* »

Ces propos confirment à quel point il est, de facto, un entrepreneur. D'ailleurs, il nous l'a confirmé par sa réponse à un test que, tout comme aux autres interviewés, nous lui avons proposé pour évaluer son rapport au temps. A partir de ses réponses et de celles des autres, en prolongeant les travaux de Dupuy (1991) et de Levy (1994b) qui, à la suite de Nozick (1969) distinguaient le temps historique et le temps du projet, on peut éprouver que **l'écopreneur**, comme tout entrepreneur (Levy-Tadjine, Defreyman, 2005), **est résolument inscrit dans le temps du projet**. Cette localisation temporelle fait écho à l'optimisme naturellement reconnu à l'entrepreneur (Cooper et al., 1988<sup>9</sup>; Palich et Bagby, 1995; Busenitz et Barney, 1997<sup>10</sup>; Fonrouge, 1999, pp. 285-288 ; Forbes, 2005). Pour évaluer la propension d'un individu à se projeter dans l'avenir ou à s'inscrire dans le temps historique, Nozick avait soumis à ses lecteurs le « jeu de Newcomb ». C'est ce jeu qu'après l'avoir proposé à d'autres entrepreneurs non orientés vers l'environnement, nous avons soumis à nos quatre écopreneurs.

---

<sup>9</sup> Sur un échantillon d'entrepreneurs dans des firmes âgées d'un an, les auteurs montraient qu'ils estimaient leurs chances de survie à 81% alors que selon les statistiques américaines, celles-ci s'élevaient à 50% à trois ans.

<sup>10</sup> L'étude de Busenitz et Barney (1997) est sans doute la plus percutante car les auteurs y soulignaient que les 124 entrepreneurs de firmes de 1,7 an constituant leur échantillon étaient significativement plus confiants dans leur estimation des maladies mortelles et autres causes de mortalité que les 95 managers d'entreprises de plus de 10.000 salariés utilisés comme population test. Ce résultat traduisait bien un optimisme global des entrepreneurs.

Face au joueur, deux boîtes. Une première, transparente, contient, de manière visible et indubitable 100 \$. Une seconde, opaque, contient 1 million de \$ si le banquier mécène qui organise le jeu a anticipé que le joueur ne prendrait que cette boîte. A défaut, elle est vide. Dans le jeu, le joueur a, en effet, le choix entre deux options : -ne prendre que la boîte opaque, ou – prendre les deux boîtes.

Il est alors aisé de montrer que l'issue du « jeu » dépend de la représentation que le joueur se fait du jeu qui lui est soumis. Levy (1994a) a montré comment les diverses représentations du réel en théorie de la décision « Savagienne » ou en théorie des jeux affectait les choix tandis que Dupuy (1991) a souligné que choisir de ne prendre que la boîte opaque revenait à considérer que ce choix avait une influence sur la décision du banquier mécène. Dans cette optique, le joueur s'attribue alors un pouvoir contrefactuel sur le passé. Or, , et à notre grande surprise, les quatre interviewés ont tous choisi uniquement la boîte opaque comme les autres entrepreneurs à qui le test fût soumis qui nous avaient avancé un argumentaire décalé par rapport aux propos des auteurs précédents. Ils nous affirmaient, en effet, que par « goût du risque, du jeu et du gain potentiel », ils ne prenaient de toute manière que la boîte opaque, la boîte transparente contenant 100 \$ ne les intéressant pas. **Le temps du projet se trouverait alors hypertrophié chez eux.** En revanche, il semble que leur engagement entrepreneurial s'inscrive dans la continuité historique de leur parcours personnel.

#### 2.1.2. Des trajectoires individuelles préparatoires

Tous étaient, en effet, déjà sensibilisés à la cause environnementale et/ou humanitaire depuis plusieurs années, avant de se lancer en affaires. Ils étaient notamment membres d'associations oeuvrant dans ces secteurs.

Guy Le Masson (Cas 2) en est l'archétype. Il a consacré toute sa carrière à l'entretien du patrimoine bâti et naturel. Plus de 15 années d'expériences dans ce domaine en tant qu'artisan, chef de chantier et chef d'équipe. Il a préalablement encadré des bénévoles et formé des jeunes en recherche d'emploi au respect de l'environnement et à la restauration de sites. En 2000 et 2001, il se mobilise pour le nettoyage du littoral breton suite à la marée noire de l'Erika. S'il décide en 2001 de se lancer, ce n'est donc pas un hasard.

Ce trait est d'importance dans une perspective de développement de l'écopreneuriat. C'est au cœur des associations sensibilisées à l'environnement que se trouverait le vivier principal d'écopreneurs potentiels. Pour s'exprimer, ceux-ci doivent alors être soutenus.

### 2.1.3. L'importance du soutien des acteurs de proximité

Tous mentionnent dans leur discours l'importance de la persévérance pour convaincre les autorités publiques du bien fondé de leur projet et le rôle de celles-ci en appui.

« *Le soutien des acteurs locaux, combiné à mon expérience et à ma motivation, m'a permis de concrétiser mon projet* », explique Patrice Chauveau (Cas 1).

Ce soutien intègre, dans son cas, un accompagnement technique et financier puisque Patrice a pu bénéficier de l'accompagnement de Puy-de-Dôme Garantie et, dans ce cadre, d'une avance financière remboursable qui lui ont permis de viabiliser son projet. De même, Guy Le Masson mentionne le rôle des *Boutiques de Gestion* du Morbihan dans la réussite de son projet. Aucun d'eux ne mentionne le fait que ces organismes génériques n'auraient pas été en phase avec la spécificité de son projet ce qui plaide a priori pour l'efficacité de tels dispositifs.

### 2.1.4. La dimension altruiste du projet.

Conformément aux définitions d'Anderson et Leal, les interviewés motivent leur engagement entrepreneurial par un autre ethos que le profit. La cause environnementale est systématiquement associée à la volonté de « partager avec d'autres ou de servir le collectif. C'est très net pour le créateur de « *La Gentiane* » (cas 1). « *Je voulais changer de vie, m'installer en milieu rural et mettre mon expérience professionnelle au service de l'intérêt collectif. Je me suis entouré d'amis partageant les mêmes valeurs* ».

D. Khoury (Cas 4) nous confirme. « *Etant de la région, je ne pouvais laisser ces femmes dans la misère, sans rien faire. Outre que cela contribue au développement touristique de la région, mon rôle consiste à les aider à se prendre en mains.* »

Dans les termes de Boltanski et Thévenot (1987, 1991), l'écopreneur légitimerait son action à l'aune de « *la cité civique* » et de la « *cité verte* » (Latour, 1995 ; Thévenot et Lafaye, 1993).

Outre des missions environnementales (« *trouver l'équilibre entre l'intérêt du tourisme et l'intérêt de l'environnement* », « *protéger l'environnement et ne pas lui nuire tout en permettant aux touristes de profiter de la nature* », etc), la MAPAS (Cas 4) s'attribue des objectifs sociaux. « *La durabilité de ce projet sert à procurer du travail au peuple libanais et à leur assurer un salaire fixe.* ». Pour Guy Le Masson (cas 2), « *la structure de Société Coopérative Ouvrière de Production est un choix délibéré et unanime. Sa nature de coopérative détermine l'organisation du travail, l'intéressement de tous aux résultats et l'ouverture démocratique dans le fonctionnement du Conseil d'Administration. Notre objectif aujourd'hui est de privilégier l'embauche et la formation plutôt que la progression salariale des actionnaires. Notre travail ne peut s'appuyer que sur la passion et la conscience des problèmes actuels. Quand des jeunes décident de se mobiliser dans des professions comme celle-là, peut-on leur fermer la porte ? Nous venons d'intégrer un apprenti en BTS Environnement.* »

Dans ses propos, on sent que l'effectivité est mise avant l'efficience et l'efficacité.

Dans le modèle gestionnaire des 3 F (Paturel, 1999) qui distingue trois mesures de la performance, l'effectivité vise, en effet, à la satisfaction du personnel et des parties prenantes tandis que classiquement, l'efficacité mesure la propension à atteindre des objectifs antérieurement fixés, l'efficience mesurant le rapport entre les moyens mis en œuvre et le résultat obtenu.

Avec le risque qu'il néglige l'efficacité et l'efficience, la primauté donnée à l'effectivité démarque l'écopreneur.

Cette justification singulière est associée à un rapport au temps spécifique.

#### 2.1.5. Un rapport au temps spécifique

« *Etre patient* », « *il s'agit d'une œuvre de longue haleine* » sont des thèmes récurrents dans les discours analysés. Nabil Haddad (Cas 4) est le plus explicite. « *On travaille pour les générations futures. Il ne faut pas s'attendre à un profit rapide et avoir le souffle long.* »

Derrière cette patience exacerbée, les discours révèlent aussi une philosophie particulière liant le rapport au temps et à l'espace. Tous nos interlocuteurs ont conscience que leur action n'est qu'une « goutte d'eau dans l'océan » (Guy Le Masson, Cas 2) mais ils se reprocheraient de ne pas l'engager. « *C'est en agissant chacun localement, à notre niveau, modestement qu'on résoudra peut-être un jour, les problèmes globaux.* ». L'écopreneur *thinks global and acts local*.

## 2.2. Un modèle intégratif de l'écopreneuriat dans une perspective d'accompagnement.

En nous appuyant sur les travaux réalisés par notre équipe, le Laboratoire ERMES, nous pensons que la spécificité de l'écopreneuriat peut être décryptée à la lumière du modèle des 3F. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs impliqués dans les projets écopreneuriaux renforce encore la singularité du phénomène et conduit à enrichir le modèle classique en entrepreneuriat des 3 E par celui des 3 P. L'articulation de ces trois modèles donne naissance à un modèle schématique qui à la fois, explique l'écopreneuriat et peut servir de guide pédagogique pour l'action des écopreneurs.

2.2.1. Point de départ et point d'arrivée de l'action écopreneuriale : le modèle des 3 E.

Utilisé par Paturel (1997, p. 14-15) pour décrire la problématique du montage de création ou de reprise d'entreprise, « le modèle des 3 E » est un décrypteur intégratif pour l'évaluation des décisions de gestion. L'auteur le définit, en effet, comme un méta-modèle servant à garantir la cohérence entre « les 3 E » constitutifs de la décision que sont :

-« l'Écopreneur » (en fait, le créateur ou le dirigeant) et ses aspirations (E1),

- les ressources et les compétences intégrées à l'Entreprise ou d'une façon plus générale à l'organisation (E2),
- les possibilités de l'Environnement socio-économique (E3) qu'il soit global, spécifique ou local (Paturel, 1997).

Schématiquement (Figure 1), les décisions optimisant les chances de réussite de l'organisation émergeraient à la convergence des « 3 E » symbolisée par la zone noire du schéma. Les décisions des zones 1, 2 et 3 aboutiraient à des échecs à plus ou moins long terme et celles symbolisées par B, C et D, pourraient être envisagées grâce à des aides ou accompagnements (en matière d'opportunités de l'environnement, de compétences, voire d'envie de faire du dirigeant, non encore perçues ou maîtrisées par l'organisation), élargissant la zone noire.

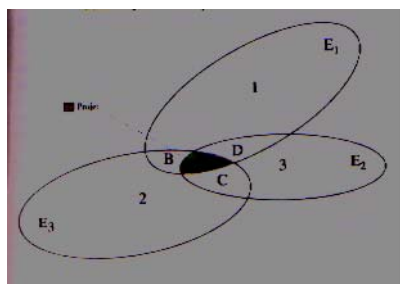


Figure 1 : Le modèle des 3 E (R. Paturel, 1997)

La vertu pédagogique de ce modèle pour accompagner des porteurs d'éco-projet est éprouvée. Il reste que la définition même des 3 E, et en particulier des aspirations de l'entrepreneur, nécessite ensuite un travail en profondeur avec ce dernier. Dans le travail d'accompagnement, il est notamment possible d'identifier les objectifs prioritaires de l'entrepreneur. Comme l'ont montré Levy-Tadjine et Paturel (2005b), le modèle des 3F est alors utile.

2.2.2. Le modèle des 3 F, deuxième étage d'une représentation du phénomène écopreneurial.

Le modèle des 3 F (Paturel, 1999) qui distingue trois mesures de la performance, l'efficacité, l'efficience et l'effectivité, peut, en effet, servir à interroger l'entrepreneur sur ses motivations. Nous avons déjà évoqué combien celles-ci étaient spécifiques chez l'écopreneur faisant de celui-ci, un entrepreneur singulier. Les auteurs travaillant sur l'entrepreneuriat des publics singuliers ont déjà montré, à l'identique, que certains groupes d'entrepreneurs (femmes ; immigrés ; africains) auraient une propension plus grande que d'autres à privilégier la recherche de l'effectivité plutôt que la recherche de l'efficience ou de l'efficacité.

En réalité, comme l'ont montré Nkakleu (2001) pour l'entrepreneuriat camerounais et Levy-Tadjine (2004) pour les immigrés, ceux qui réussissent effectuent un travail d'accommodation dynamique et différencié entre l'altruisme (assimilé à l'effectivité) et l'efficacité.

Si ces remarques plaident pour l'utilisation du modèle des 3 F comme grammaire pour analyser les motivations des entrepreneurs, il convient de souligner que, sur un plan épistémologique, elles ne sont pas neutres. La possibilité d'une motivation entrepreneuriale centrée sur l'effectivité qui caractérise l'écopreneuriat plaide pour une complexification de la dialogique Individu-Organisation. La nécessité de dépasser les modélisations dialectiques développées par Bruyat comme par Verstraete (1999) rejoint ici les travaux d'Obrecht (2001a, 2001b) qui travaillait sur l'entrepreneuriat africain. Selon lui, « *le modèle dialectique (...) est adapté au cas des pays anglo-saxons ou des pays assimilables (culture basée sur la primauté de l'individu). Il ne peut pas convenir à des cultures différentes (culture fondée sur la priorité au groupe)* » (Obrecht, 2001b). Il préconisait alternativement une trialectique *Individu-Organisation-Culture* afin d'évoquer la « *responsabilité sociale* » dont l'entrepreneur pouvait avoir conscience dans certaines cultures. Cette responsabilité sociale altruiste et la dialectique Individu-Culture (ou Environnement dans le cas de l'écopreneuriat) qui en résulte, sont, dans certains cas, susceptibles d'atrophier la logique de l'Organisation ou de la création de valeur. L'adjonction du modèle des 3 F au modèle des 3 E est alors un moyen de décrire ce processus et peut servir à questionner le porteur de projet lorsqu'il est en train de créer.

Mais l'entrepreneur est également confronté à des sollicitations et à des attentes de parties prenantes externes, voire institutionnelles. Ces dernières (banquiers, fournisseurs, créanciers, organismes d'accompagnement, expert-comptable, organismes de formation....) manifestent leur influence sous la forme d'un contrôle et imposent bien souvent l'adoption par le noyau stratégique d'objets, d'outils, de dispositifs ou de règles de gestion qu'ils ont élaborés. Dans la phase de création, on pense aussitôt au plan d'affaires que les portants réclament pour valider le projet (le porté) du porteur qui les sollicite pour un partenariat.

Ces multiples influences contribuent à modeler le projet et doivent être modélisées. Tel est l'objet du modèle des 3 P que nous présentons.

### 2.2.3. Une approche intersubjectiviste de l'écopreneuriat : le modèle des 3 P.

Dans toutes les situations, création ou reprise, l'entrepreneuriat semble caractérisé par l'existence d'un triptyque Porteur-Portant-Porté (Figure 2).

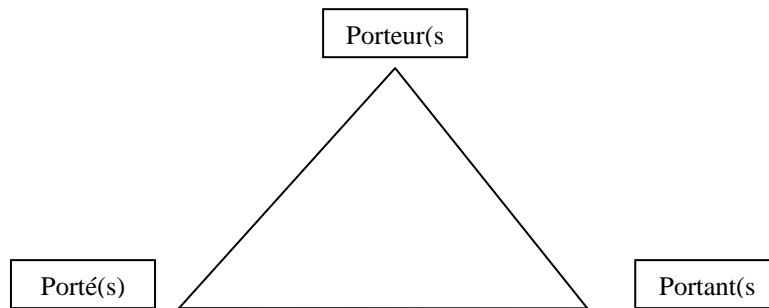


Figure 2 : Le Triptyque Porteur-Portant-Porté (ou modèle des « 3 P »).

Dans la phase de création, le porteur de projet soumet son projet à divers experts ou partenaires qui le valideront ou non et qui l'infléchiront : sans leur agrément, le projet ne pourra aboutir. Ce sont les portants. Les portés désignent tout à la fois le projet lui-même et les partenaires qui en sont tributaires, sans avoir la possibilité d'en influencer directement la réalisation immédiate. On peut ainsi penser à de futurs collaborateurs du porteur de projet que celui-ci a pré recrutés ou à l'entourage du porteur. Ils adhèrent au projet et n'attendent que sa réalisation. Même indirecte, leur influence n'en n'est pas moins importante et ils contribuent à l'évaluation du projet (Levy-Tadjine, Chelly, Bares, 2005). Dans le cas de l'écopreneur, il semble même qu'ils aient un rôle encore plus marqué comme le laissent penser les discours précédemment rapportés et analysés.

Sur ces bases, il est possible d'établir quelques recommandations pour promouvoir l'écopreneuriat.

### 2.3. Recommandations (Livre blanc)

Si l'on adhère à la philosophie de l'écopreneuriat (agir localement pour résoudre les problèmes globaux), encore faut-il trouver les bons leviers d'action pour contribuer à son développement. C'est ici que la Science entrepreneuriale se révèle utile. Le modèle des 3 E peut servir à identifier trois niveaux d'actions comme l'illustre le tableau 2.

Domaine d'Action	Elément
Sensibilisation entrepreneuriale localisée	E1
Accompagnement technique et financier du projet	E2
Large sensibilisation environnementale du public	E3

Tableau 2 : Actions de développement de l'écopreneuriat.

### 2.3.1. Une sensibilisation entrepreneuriale ciblée.

En premier lieu, le développement de l'écopreneuriat suppose l'existence d'individus (E1) potentiellement prêts à s'engager et à s'investir en affaires au service de la cause environnementale. L'action permettant d'y parvenir est du domaine de la sensibilisation entrepreneuriale. Or nous avons souligné que la plupart des écopreneurs étaient préalablement engagés dans le milieu associatif. Une sensibilisation entrepreneuriale ciblée sur les associations écologistes serait certainement d'un grand rapport coût-retour sur investissement surtout si elle est associée à des dispositifs d'accompagnement.

### 2.3.2. L'existence de réseaux d'accompagnement opérationnels.

Le développement réussi de l'écopreneuriat suppose, en effet, que les entrepreneurs potentiels possèdent les compétences et les ressources nécessaires pour se lancer (E2). Nous avons souligné qu'il était inutile de développer des dispositifs d'accompagnement spécifiques. Des dispositifs génériques comme les *Boutiques de Gestion* font très bien l'affaire. Leur mise en place et leur développement, au Liban comme en Algérie, doit être encouragé d'autant que ces acteurs de l'accompagnement peuvent également contribuer à la sensibilisation entrepreneuriale comme l'illustre la Boutique de Gestion A.L.E.X.I.S. en France. Cet organisme a, en effet, conçu une mallette pédagogique baptisée « *Histoires d'Entreprendre* » qui sensibilise les créateurs potentiels en leur offrant le témoignage de sept entrepreneurs et en proposant une réflexion pédagogiquement structurée sur le thème. La création d'un outil analogue présentant cette fois des écopreneurs serait un élément important d'encouragement à l'entrepreneuriat.

Comme l'a illustré le cas 1, l'action d'accompagnement doit souvent être complétée de dispositifs de financement ou de garantie. A cet effet, on peut croire à l'intérêt de la création de **Fonds de Garantie pour les éco-projets** (en cas d'emprunt bancaire) analogues à ceux existant en France pour les femmes (Fonds de Garantie Initiatives Femmes) ou pour les projets à investissements limités par l'intermédiaire du *Prêt à la Création d'Entreprises*.

Outre des dispositifs classiques d'exonérations spécifiques pour les projets ciblés, ces initiatives de sensibilisation et d'accompagnement pourraient être complétées par l'instauration de concours médiatisés comme le concours *Talents* avec la création d'un concours *Eco-Talents*. On peut également imaginer le concours du meilleur et du plus créatif *Green Business Plan*.

### 2.3.3. Une sensibilisation environnementale large.

Enfin, pour que les écopreneurs trouvent des débouchés pour leurs projets (E3) les actions des associations écologistes qui contribuent à sensibiliser le public au développement durable devraient être encouragées.

De manière transversale, il y aurait fort à gagner à mettre en relation dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises tels que les *Boutiques de Gestion* et associations écologistes ou d'aides à l'environnement. Ces associations constituent, en effet, un vivier particulier d'écopreneurs potentiels tandis que les secondes sont riches d'exemples d'écopreneurs qui pourraient alimenter leur sensibilisation environnementale.

### CONCLUSION

En terminant notre travail par ces recommandations générales, nous considérons que le chantier est immense. Il concerne autant les politiques et acteurs de terrain que les chercheurs. Nous avons, en effet, souligné de manière exploratoire que l'écopreneuriat est un entrepreneuriat singulier. Pour autant, au même titre que l'entrepreneuriat immigré en France, il ne nécessite pas de dispositifs d'accompagnement spécifiques. Des dispositifs génériques comme les *Boutiques de Gestion* à la française peuvent faire l'affaire. Encore faut-il que ces dispositifs existent et soient mis en relation avec les éco-associations existantes. Ces remarques ouvrent de nombreuses perspectives d'approfondissement scientifique. Un travail sur ces réseaux associatifs serait instructif. Comment les manager ? Comment les évaluer ? Diffèrent-ils des réseaux traditionnels ? La singularité de l'écopreneuriat pourrait ainsi être testée sur la base d'échantillons plus robustes et de tests quantitatifs comme ceux conduits par Levy-Tadjine (2004) sur l'entrepreneuriat immigré. Dans ce travail, nous n'avons, en effet, pas discuté de l'économie des éco-projets. Quelle est l'importance de leurs besoins de financement ? L'éclairage de ces questions serait également utile pour les décideurs publics, notamment dans la perspective de la création de Fonds d'Investissement ou de Fonds de Garantie spécifiques pour l'écopreneuriat que nous avons évoqué.

### Références :

ALDRICH Howard (2003), Entrepreneurship, in N. SMELSER et R. SWEDBERG (Eds): "*Handbook of Economic Sociology*", Princeton University Press.

ANDERSON T.L., LEAL D.R. (1997), *Enviro-capitalists: Doing good while doing well*, Rowman & Littlefield Publishers, Lanham.

BENNETT S.J. (1991), *Ecopreneuring: the complete guide to Small Business Opportunities from the Environmental revolution*, John Wiley, New-York.

BERLE G. (1991), *The green entrepreneur: business opportunities that can save the earth and make you money*, Liberty Hall Press, Blue Ridge Summit.

BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1987), *Les économies de la grandeur*, PUF, Paris.

BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la Justification*, Gallimard, Paris.

BONCLER Jérôme, HLADY-RISPAL Martine (2003), *Caractérisation de l'entrepreneuriat en économie solidaire*, Editions de l'ADREG, [www.adreg.net](http://www.adreg.net), Décembre 2003.

BONCLER Jérôme, HLADY-RISPAL Martine (2004), *L'entrepreneuriat en économie solidaire, un phénomène singulier ?*, *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol 3, N°1.

BRUYAT Christian (1993), *Création d'entreprise: contributions épistémologiques et modélisation.*, Thèse de doctorat ès sciences de gestion, Université Pierre-Mendez-France, Grenoble 2.

BUSENITZ Lowell W., BARNEY J.B. (1997), *Differences between entrepreneurs and managers in large organizations: biases and heuristics in strategic decision making*, *Journal of Business Venturing*, 12, p. 9-30.

BYGRAVE W.D., HOFER C.W. (1991), *Theorizing about entrepreneurship*, *Entrepreneurship, Theory and Practice*, Winter, pp. 3-22.

CARLAND James W., FRANK H., BOULTON W.R., CARLAND Jo Ann (1984), *Differentiating Entrepreneurs from Small Business Owners: A conceptualization*, *Academy of Management Review*; 9, pp. 354-359.

COOPER Arnold C., DUNKELBERG William C., WOO C. (1987), *Entrepreneur's perceived chance for success*, *Journal of Business Venturing*, 3 (2), p. 97-108.

DUPUY J.P. (1991), *Temps du projet et temps historique*, in R. BOYER, B. CHAVANCE, O. GODARD (Eds), *Les figures de l'irréversibilité en Economie*, Editions de l'EHESS, Paris.

ELKINGTON J., BURKE T. (1989), *The green Capitalists*, Victor Gollancz; London.

FAYOLLE Alain (2000), *Processus entrepreneurial et recherche en entrepreneuriat : les apports d'une approche perceptuelle et empirique du domaine*, Communication au CFPME 2000, 25-26-27 octobre, Lille.

FILION Louis Jacques (1997), *Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances*, Cahier de Recherches N°97-01, HEC Montréal, 36 p., cité in FAYOLLE (2000)

FONROUGE Cécile (1999), *De l'entrepreneur à l'entreprise : exploration de l'influence des facteurs individuels d'ordre cognitif sur la formation des stratégies des entreprises nouvellement créées*, Thèse de Doctorat de l'Université en Sciences de Gestion, Université Montesquieu-Bordeaux-IV.

FORBES D.P. (2005), Are some entrepreneurs more overconfident than others ?, *Journal of Business Venturing*, 20 (5), pp 623-640.

GARTNER William B. (1988), "Who is an entrepreneur?" is the wrong question, *American Journal of Small Business*, 12 (4), Spring, p. 11-31

HISRICH Robert D., PETERS M.P. (1988), *Entrepreneurship*, Economica, Paris.

KHARROUBY Amale (2005), *L'impact de l'implantation des Banques étrangères sur les banques libanaises en matière d'apprentissage organisationnel*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université du Sud-Toulon-Var.

KIRZNER Isaac M. (1983), *Perception, opportunity and profit: studies in the theory of entrepreneurship*, University of Chicago Press, Chicago.

LANDSTROM H. (1988), The roots of entrepreneurship research : the intellectual development of a research field, Communication à la conférence RENT XII (Research in Entrepreneurship and Small Business), Lyon, 26-27 Novembre. Cité in FAYOLLE (2000).

LATOUR B. (1995), Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la septième cité, *Ecologie politique*, 13, p. 5-27.

LEVY T. (1994a), *L'interaction entre jeu interne et jeu externe dans la dynamique de l'entreprise*. Thèse de doctorat ès sciences économiques, Université Paris-Dauphine.

LEVY T. (1994b), Sraffa's standard commodity, money, prices and unit of account, *Archives of Economic History*, Vol. V, N°1-2, January-december.

LEVY-TADJINE Thierry (2004), *L'entrepreneuriat immigré et son accompagnement en France*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université du Sud-Toulon-Var. Prix de la meilleure thèse en Entrepreneuriat 2004.

LEVY-TADJINE Thierry (2005) (Ed), *L'entrepreneuriat des publics singuliers*, Editions de l'ADREG, [www.adreg.net](http://www.adreg.net), à paraître en Décembre 2005.

LEVY-TADJINE T., CHELLY A., BARES F. (2005), "La diversité des modèles praxéo-cognitifs de l'entrepreneur et ses interactions avec les portants et portés du projet ", communication présentée à la conférence de l'AIMS 2005.

LEVY-TADJINE Thierry, PATUREL Robert (2005a), Un essai sur la décision en entrepreneuriat, Communication préparée pour le colloque A2ID, Bordeaux, 18-19 Mai. A paraître dans les Cahiers de Recherche de l'ERMES.

LEVY-TADJINE Thierry, PATUREL Robert (2005b), Vers une modélisation trialogique et intégrative du phénomène entrepreneurial et de ses singularités. Document de Travail Laboratoire ERMES. A paraître dans un ouvrage collectif en hommage à M. Marchesnay.

LEVY-TADJINE T., DEFREYMAN M.,(2005), Les conflits de temporalité dans le processus entrepreneurial, communication préparée pour

la 1ère conférence internationale COM-ICI “Les valeurs du temps dans le développement des organisations”, Brest, 1er Décembre 2005.

MORIN Edgar (1989), *Diriger dans la complexité*, Colloque du 9 Mars 1989, *Entreprise et Progrès*, cité dans BRUYAT (1993).

MORIN Edgar (1990), *Introduction à la pensée complexe*, ESF Editeur, Paris.

NKAKLEU Raphaël (2001), *Pour une approche contingente de la PME au cameroun. Contribution à la connaissance de l'identité des dirigeants et des modes de gestion du potentiel*, Thèse de doctorat ès sciences de gestion. Université Louis Pasteur. BETA. Strasbourg.

NKAKLEU Raphaël, LEVY-TADJINE Thierry (2005), La singularité de l'entrepreneuriat des migrants en France, *Revue Congolaise de Gestion*, à paraître.

NOZICK Robert (1969), Newcomb's problem and two principles of choice » in N. RESCHER et al. (Eds), *Essays in honor of Kark Hempel*, D. REIDEL, Dordrecht (Nederland).

OBRECHT Jean-Jacques (2001a), Plaidoyer pour une conception humaniste de l'entrepreneuriat du 21<sup>ème</sup> siècle, Conférence FHW, Ecole Supérieure de Commerce de Vienne, Autriche, 30 Mars 2001.

OBRECHT Jean-Jacques (2001b), Quelques propos sur les capacités entrepreneuriales que devrait viser tout programme d'éducation-formation à l'entrepreneuriat, VIIèmes Journées Scientifiques du Réseau Entrepreneuriat de l'A.U.F., Université de Maurice-Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat, 4-7 Juillet.

PALICH L.E., BAGBY D.R. (1995), Using cognitive theory to explain entrepreneurial risk-taking: challenging conventional wisdom, *Journal of Business Venturing*, 10, pp. 425-438.

PATUREL R., (1997), *Pratique du Management Stratégique*, Presses Universitaires de Grenoble.

PATUREL Robert (1999), Externalisation et Entrepreneuriat, in T. VERSTRAETE (2000) (Ed) : « *Histoire d'Entreprendre ; les réalités de l'entrepreneuriat*. », Editions E.M.S., Paris.

PLANE Jean Michel (2000), *Méthodes de Recherche-Intervention en Management*, L'Harmattan.

SAMMUT Sylvie (2003a), L'accompagnement de la jeune entreprise, *Revue Française de Gestion*, Vol. 29, N° 144, Mai-Juin 2003 (N° Spécial consacré à « la petite entreprise »), p. 153-163.

SAMMUT Sylvie (2003b), L'accompagnement de la petite entreprise en création : entre autonomie, improvisation et créativité, in Collectif : « *Réflexions sur les outils et les méthodes à l'usage du créateur d'entreprise*. », Les Editions de l'ADREG ; [www.adreg.net](http://www.adreg.net)

SAY Jean-Baptiste (1803), *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment*

*les richesses*, Calmann-Lévy Éditeur, 1972, Collection Perspectives de l'économique - Les fondateurs, 572 pages, Paris.

SHAVER K.G., SCOTT L.R. (1991), Person, process, choice : the psychology of new venture creation, *Entrepreneurship Theory and Practice*, Vol. 16, N°1, Winter, pp. 23-45

SCHMITT Christophe (2001), Université et entrepreneuriat, Document de travail ; Université de Metz, Mars 2001. Document disponible et téléchargeable sur le site web de l'ADREG : <http://www.adreg.net>

SCHUMPETER Joseph (1935), *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz, Paris.

SHANE Scott, VENKATARAM S.(2000), The promise of entrepreneurship as a field of research, *Academy of Management Review*, 2000, vol. 25, n° 1, p. 217-226.

STEVENSON H.H., JARILLO J.C. (1990), A paradigm of entrepreneurship: entrepreneurial management, *Strategic Management Journal*, 11, p. 17-27

THEVENOT, L. et LAFAYE, C. (1993), "Une justification écologique?, Conflits dans l'aménagement de la nature", *Revue française de sociologie*, XXXIV, pp. 495-524.

VERSTRAETE Thierry (1997), *Modélisation de l'organisation initiée par un créateur s'inscrivant dans une logique d'entrepreneuriat persistant. Les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation entrepreneuriale*, Thèse de Doctorat de l'Université en Sciences de Gestion, Lille.

VERSTRAETE Thierry (1999), *Entrepreneuriat; connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*, L'Harmattan, collection Economie et Innovation.

VERSTRAETE Thierry (2000) (Ed), *Histoire d'Entreprendre ; les réalités de l'entrepreneuriat*, Editions E.M.S., Paris.

VERSTRAETE Thierry (2002), *Essai sur la singularité de l'entrepreneuriat comme domaine de recherches*. Editions de l'ADREG, [www.adreg.net](http://www.adreg.net)

YIN Robert K. (1989), *Case Study Research : design and methods*, SAGE Publications, Beverly-Hills, CA.

ZOUITEN Jihene (2004), L'entrepreneuriat féminin en Tunisie, XVème Colloque international du CEDIMES, Alexandrie les 14-19 Mars 2004 ; Reproduit sur CD-Rom.

ZOUITEN Jihene, LEVY-TADJINE Thierry, MASMOUDI Raef (2004): « Women Entrepreneurship : The enlightment of New Minority Entrepreneurship Researches », communication pour la 4<sup>ème</sup> Université Européenne d'Été : « Entrepreneuriat en Europe : Renouveau des pratiques pédagogiques », Université Paris-Dauphine